**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 33 (1945)

**Heft:** 696

**Artikel:** A propos de la "Contribution ecclésiastique" : le droit de vote des

femmes

Autor: E.Gd.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-265611

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

24 NOVEMBRE 1945 — GENEVE 2 7 NOV. 1945

DIRECTION ET RÉDACTION
Mª Emilie GOURD 17, rue Töpfi 17, rue Töpffer

**ADMINISTRATION** Mile Renée BERGUER, 7, route de Chên-

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

l'aboutis à cette opinion légitime qu'il y a égalité complète entre l'homme et la femme.

Président T. MASARYK.

## Avant la votation fédérale des 24 et 25 novembre

#### POUR LA FAMILLE

Le Cartel romand d'hygiène sociale et mo-morale, qui groupe une centaine d'associations d'utilité publique, recommande de façon très pressante aux électeurs de tous les partis et opinions, de voter le 26 novembre l'article constitutionnel pour la protection de la fa-wille.

mille.
Cette disposition permettra à la Confédération d'instituer à très bref délai l'assurancematernité démandée depuis longtemps par
tous les milieux de notre peuple et particulièrement par les associations féminines. Le
texte proposé donnera en outre la compétence
à la Confédération d'encourager la construction de meione families. En fin la Confédération à la Confédération d'encourager la construc-tion de maisons familiales. Enfin, la Confé-dération pourra légiférer dans le domaine des allocations familiales, mais on prévoit qu'elle ne le fera qu'après la mise sur pied de l'as-surance-vieillesse. Ainsi le texte soumis aux électeurs se pré-sente comme une mesure de justice sociale s'insérant dans le plan général des réformes sociales et économiques.

#### La Protection de la Famille Votation fédérale du 25 novembre 1945

Jamais l'exhortation souvent adressée aux femmes de restreindre leur activité aux commissions cantonales et communales et de laisser aux hommes le champ de la grande politique fédérale ne s'est avérée aussi fausse que dans le cas présent. En effet, la votation populaire du 25 novembre démontre que la Confédération entre elle-même dans le rayon d'action le puis intime et le plus estreint de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action le puis intime et le plus estreint de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action le puis intime et le plus estreint de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action le puis intime et le plus estreint de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action le puis intime et la plus estreint de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même dans le rayon d'action de la confédération entre elle-même de la confédération fédération entre elle-même dans le rayon d'action le plus intime et le plus restreint de la vie d'une femme, en proposant des mesures de protection pour la famille menacée. On parle beaucoup de protection de la famille aujourd'hui — c'en est devenu un mot d'ordre de discours public et d'articles de journaux. Aussi est-il bon qu'un programme de mesures positives donne aux électeurs la possibilité de se prononcer pour ou contre la réalisation pratique de ces paroles à grande la réalisation pratique de ces paroles à grande

la réalisation pratique de ces paroles à grande résonance.

Afin de justifier l'aide prévue par le projet de loi, tâchons de nous rendre compte des besoins de la famille et de la nécessité de les soulager par des mesures d'ordre fédérale. Il est certain que bien des couples, conscients de leurs responsabilités, se refusent à fonder un foyer en face des difficultés matérielles toujours plus grandes; ou bien si le mariage a lieu, la natalité est volontairement restreinte. Le coût de la vie a, d'autre part, son influence indiscutable sur la santé physique et le développement des enfants dans les classes peu fortunées. Mal nourris et mal logés, beaucoup n'arriveront jamais au plein épanouissement de leurs forces et de leurs facultés. Enfin, dans toutes les classes de la population, la famille se désagrège souvent, elle ne remplit plus au point de vue culturel et moral sa mission de cellule de l'Etat.

Cette dernière déficience est évidemment due propulation de leurs parties des la cette de leurs parties de leurs par le leurs par l

Cette dernière déficience est évidemment due en majoure partie à notre économie industria-lisée, qui a fait disparaître la communauté de

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

# RENTES VIAGÈRES

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

**GENÈVE** 

production entre les membres d'une même famille, et par là l'absence de tout intérêt commun pour le travail. l'organisation des loisirs, le choix des amis, jusqu'à la direction morale des parents. Dans ce domaine, aucune législation ne saurait ramener en arrière la roue de l'évolution et d'autres mesures éducatives et sociales doivent entrer en jeu pour la régénération de la famille. Le message du Conseil fédéral marque très bien cette difficulté en disant que l'Etat et le droit sont impuissants pour agir à l'égard de ces éléments essentiels et ne doivent intervenir que sur un plan secondaire.

Ce plan secondaire.

Ce plan secondaire se présente aujourd'hui sous la forme d'une aide matérielle organisée par les pouvoirs publics. Remplaçant par le choix judicieux de trois points déterminés une initiative populaire trop vague et trop complexe — qui du reste a été retirée par son comité d'action au mois d'avril dernier — l'Assemblée fédérale invite les électeurs à insérer dans la Constitution fédérale un article 3455 qui autorise la Confédération à tenir compte des besoins de la famille.

3455 qui autorise la Confédération à tenir compte des besoins de la famille. En premier lieu, la Confédération est auu-

En premier neu, la Confederation est atti-torisée à légifèrer en matière de caisses de compensation familiales; elle tiendra compte des caisses déjà existantes et soutiendra les efforts des cantons et des associations pro-fessionnelles dans ce domaine. Elle peut fon-der une caisse centrale de compensation. On sait par les efforts tentés par nos Sociétés féminines depuis vingt ans que les alloca-tions même modestes versées par les san par les errorts tentes par nos societes féminines depuis vingt ans que les allocations, même modestes, versées par les caisses déjà existantes, sont d'un secous incontesté pour les parents, et il serait heureux si, grâce à un effort général, ce bienfait pouvait i s'étendre à tous nos cantons. Il est toutefois regrettable que, jusqu'ici, ces allocations aient toujours le caractère d'un sursalaire du père. De ce fait, les enfants de chômeurs et de travailleurs occasionnels en sont privés et par là doublement déshérités. Et puis, ces suppléments faisant partie intégrante du salaire du père ne sont versés directement à la mère que par mesure d'exception. Une législation fédérale fera bien de tenir compte de certains résultats fâcheux observés dans ce domaine.

En second lieu, la Confédération est au-

tenir compte de certains résultats fâcheux observés dans ce domaine.

En second lieu, la Confédération est autorisée, en matière de logements et de colonisation intérieure, à appuyer les efforts en faveur de la famille. En pensant au nombre d'enfants maladifs et de mères surmenées du fait d'habitations insalubres et d'entretien difficile, on ne peut que saluer cette mesure propre à développer la santé physique et morale de la famille par un logement adapté à ses besoins. Il y aura lieu toutefois de surveiller de près la loi d'application de ce principe, afin d'éviter l'emprise de l'Etat sur toute initiative privée de la construction et de ne pas tuer l'ingéniosité des architectes par des prescriptions uniformistes et mesquines.

Le troisième point du programme est certainement le plus important, et le seul qui impose un engagement précis: « La Confédération instituera, par la voie législative, l'assurance-maternité. Elle pourra déclarer l'affiliation obligatoire en général ou pour certains groupes de la population et astreindre à verser des contributions mème des personnes non qualifiées pour bénéficier des prestations de l'assurance » Toutes celles qui

certains groupes de la population et astrein-dre à verser des contributions même des personnes non qualifiées pour bénéficier des prestations de l'assurance ». Toutes celles qui depuis plus de vingt-cinq ans luttent pour l'introduction de cette branche, des assuran-

l'introduction de cette branche, des assurances sociales verront avec soulagement qu'un pas décisif est fait en vue de sa réalisation. Et plus encore, un projet de loi vient d'être étudié à fond par une commission extraparlementaire dont huit femmes font partie. Il est en effet de première importance pour le développement normal de la famille que la venue d'un nouvel enfant ne prive pas les ainés du nécessaire et que la mère puisse recouvrer sa santé sans craindre le spectre de la misère. Ce point peut à lui seul justifier la réforme proposée.

la réforme proposée.

Les adversaires de la revision constitutionnelle ne manquent évidemment pas. Les uns préconisent l'aide à la famille sur la base pu-



Cliché aimablement prêté par "Die Tat"

Une formation de S. C. F.: "des femmes qui se consacrent volontairement à servir leur pays, et auxquelles en échange on refuse le droit de vote" dit le journal zurichois.

rement professionnelle; d'autres réclament plus de latitude pour l'initiative privée et l'é-limination de tout étatisme; d'autres enfin crazgnent que le projet soit moins dicté par des moitis altruistes que par des raisons démographiques. Ce que nous pouvons répondre à ces arguments qui, certainement, portent chacun un grain de vérité, c'est que, depuis longtemps, la famille se débat dans des difficultés souvent insurmontables, que des enfants souffrent, que des mères surchargées et fatiguées se privent pour eux. Contre tout cela, ni le travail assidu des pères, ni l'initative privée, pourtant très développée chez nous, n'a su porter suffisamment remède. Il est donc de notre devoir d'octroyer à l'Etat les pouvoirs nécessaires pour que soient aidées les familles de tous les cantons, et de toutes familles de tous les cantons, et de toutes

les ramines de tous les cantons, et de toutes les régions, de la ville comme de la campagne.

Tout en profestant énergiquement contre le fait de ne pas être consultées, nous pouvons espérer que nos électeurs se prononceront en faveur du projet et nous réclamons dès maintenant notre place pour l'élaboration des lois d'avoirement par le faculté de les settes de les d'application et pour la faculté de les voter avec nos concitoyens quand le moment en sera venu. A. Leuch.

## A propos de la "Contribution ecclésiastique" Le droit de vote des femmes

Le jour même où paraîtront ces lignes, à côté de la votation fédérale sur la protection de la famille, et en même temps que l'élection du Conseil d'Etat de Genève, une autre votation encore aura lieu dans ce canton, qui crée une situation juridique bizarre, et dout il un pour semble par sur l'est de et dont il ne nous semble pas que l'on se soit préoccupé comme cela aurait été nécessaire. Il s'agit, on le sait, de l'instauration d'une

Il s'agit, on le sait, de l'instauration d'une contribution' dite «ecclésiastique» qui, à l'instar de ce qui se passe dans d'autres cantons suisses, permettrait à l'Eglise nationale de demander à ses membres, mais sans contrainte aucune, une contribution plus régulière et plus forte sur la base du taux de l'impôt cantonal. Cette disposition — pour laquelle l'Etat devait forcément être consulté — avait été votée par le Grand Conseil, mais les partis de gauche lui ayant fait opposition, un referendum a été lancé, qui soumet la question aux électeurs. A quels électeurs? et c'est ici que se pose le problème dont nous aurions voulu voir des femmes et des juristes s'occuper en temps utile.

Car les femmes protestantes, membres de l'Eglise nationale de Genève, y sont électrices

depuis 1910 déjà, et toutes les statistiques ont toujours prouvé qu'elles participent en nombre important aux votations, de même que leur présence, leur assiduité aux cultes et manifestations religieuses démontrent qu'ici comme ailleurs, elles constituent des soutiens essentiels de l'Eglise. N'est-il pas dès lors curieux que, cette votation sur la contribution ecclésiastique les intéressant au premier chef, et trente-cinq années d'expérience ayant prouvé leur compétence dans toutes les affaires de l'Eglise dont elles sont électrices, elles soient exclues de cette votation des 24 et 25 novembre, alors que des hommes, non 25 novembre, alors que des hommes, non seulement indifférents, mais encore électeurs d'une autre confession vont y participer?... d'une autre confession vont y participer?...
L'on nous répondra, nous le savons bien, qu'il
ne s'agit pas là d'une votation ecclésiastique,
mais bien politique! mais aurait-il été vraiment impossible de trouver une solution satisfaisante pour que ces électrices puissent
exercer leur droit? comme par exemple de
leur remettre pour l'occasion un bulletin de
vote spécial, à elles dont les noms figurent
en bonne et due forme sur les tableaux électoraux de l'Eglise? ou de s'ingénier à trouver toute autre suggestion propre à donner ver toute autre suggestion propre à donner satisfaction au sentiment que nous avons en-tendu se manifester très vivement, et certes non sans raison...

non sans raison...

Or, il y a pourtant 4 femmes membres du Consistoire, et plus de 30 dans les Conseils de paroisses, qui, nous le savons, se réunissent de temps à autre pour discuter entre elles celles des affaires de l'Eglise les intéressant particulièrement : est-il vraiment possible qu'aucune parmi elles n'ait soulevé cette question? signalé cette situation curieuse et injuste? demandé au moins un examen juridique 2 suggéré une solution possible?... Auctione juste? demandé au moins un examen juridique? suggéré une solution possible?... Aucun écho de ce genre ne nous est parvenu, et la presse protestante, qui publie pourtant régulièrement une « Page de la femme » est restée muette à cet égard. Or, comme l'on n'a pas cessé au cours de ces dernières décades de répéter qu'il fallait éviter que les suffragistes se mèlent des affaires ecclésiastiques sous peine de tout gâter, cette fois encore,



et vu des circonstances que nous sommes les premières à déplorer, les suffragistes se sont tues. Mais il ne semble pas que leur silence et leur abstention — silence et abstention de femmes qui, en tant qu'électrices dans l'Eglise avaient non seulement le droit, mais encore le devoir, de poser cette simple question — aient contribué pour beaucoup à faire prendre en considération par les autorités compétentes le point que nous touchons ici, et que nous n'avons vu touché nulle part ailleurs. Souhaitons du moins que des réponses compétentes nous rassurent en nous prouvant que des démarches ont été tentées et des spécialistes en droit électoral consultés; et que ce ne soit pas passivement, et comme une chose toute naturelle, que les électrices de l'Eglise nationale protestante de Genève aient admis sans autre leur exclusion d'une votation de cette importance.

E. GD.

#### IN MEMORIAM

Les suffragistes vaudois sont en deuil de M. Eugène Couvreu, ancien syndic de Vevey, décédé subitement le 12 novembre, car c'était un ami sincère de notre cause. Combien d'encouragements n'a-t-il pas prodigués aux partisans du suffrage des femmes! Il lisait avec intérêt notre journal et discutait tel ou tel de ses articles. dans un sentiment vraiment libéral, avec un beau respect des opinions d'autrui. Sa famille n'a-t-elle pas donné au féminisme suisse de magnifiques personnalités? Sa sœur ainée, Mle Laure Couvreu, une personnalité rayonnante, une femme vraiment supérieure; sa sœur ainée, Me Laure Couvreu, une personnalité rayonnante, une femme vraiment supérieure; sa sœur , Mª Blanche Robert, décédée à Genève le 4 février dernier, a été la présidente du Lyceum suisse, puis de l'Union internationale des Lyceums, ainsi que de la Ligue de Femmes suisses contre l'al-coolisme; sa nièce, fille de Mª Robert, a repris de sa mêre la présidence du Lycéum de Suisse et se prodigue, ces semaines, avec un splendide don d'organisation, en faveur des Lycéennes liollandaises.

M. Couvreu portait à tout ce travail fait par ses proches l'intérêt le plus amical, l'encourageait de ses conseils et de son expérience. Pour tous c'était un ami, et jamais ce nom si galvaudé n'a pas été mieux appliqué qu'à ce grand citoyen.

S. B.

### Pour le suffrage féminin en Suisse

#### Propagande

Mle A. Quinche, présidente de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, membre du Comité central de l'Association suisse, a fait, du 22 au 24 octobre, une tournée de propagande au Tessin, qui a obtenu un plein succès; un comité d'action a vu le jour à Lugano; à Locarno et à Bellinzone se sont fondées des sections avec un nombre réjouissant d'adhésions.

Signalons à nos lectrices un remarquable remarquable reportage de Servir: « Monsieur, que pensez-vous du vote des femmes ? » signé par Alice Rivaz, et qui mériterait d'être tiré à part en brochure de propagande, tant tout y est preste, vivant, amusant — et profondément vrai! Que chacune en tous cas le fasse lire et méditer au-

\* \* \*

chacune en tous cas le rasse live et mientre autour d'elle. (No 44, 1er novembre 1944). De plus le vote des femmes tient maintenant sa place dans de nombreuses revues et illustrés, à la radio même, d'où l'on nous banissait autrefois sous couleur de politique... Tant mieux, tant mieux, mais... cela durera-t-il?...

#### Dans le parti libéral vaudois

Au cours de l'assemblée annuelle des membres souscripteurs du parti libéral lausannois, le 19 octobre, tenue sous la présidence de M. J. Chamoral, avocat, la question du suffrage féminin a été posée; M. P. Chapuis, député à Lausanne, a demandé que cette réforme figure au programme du parti. Bien que le problème ne puisse être résolu légalement que sur le plan cantonal, l'assemblée visiblement désirait se prononcer; malgré l'obstruction de la présidence, et après avoir entendu plusieurs orateurs qui estiment que le moment est venu de prendre position, et une position favorable, l'assemblée, à une très forte majorité, s'est prononcée en faveur du suffrage féminin, qui devra être mentionné dans le pro-



gramme du parti libéral lausannois, à l'occasion des élections communales; gette décision éclairera également la religion du comité libéral vaudois et des députés lausannois qui, dans quelques jours, auront à discuter au Grand Conseil la motion Ch. Bettens.

Une assemblée des femmes faisant partie du Parti libéral lausannois réunie, le 26 octobre, sous la présidence de M<sup>III</sup> S. Bonard, a décidé d'adhérer au Comité suisse d'action en faveur du Suffrage féminin et au Comité vaudois d'action en faveur du suffrage féminin, présidés tous deux par M<sup>III</sup> A. Quinche.

S. B.

## Le Comité mondial des Guides et Eclaireuses à Genève

Voyez grand, et, lorsque vous croyez voir grand, élargissez encore votre horizon. Baden-Powell.

La semaine du 5 au 9 novembre restera une belle semaine dans le souvenir des Eclaireuseg suisses. Pour la première fois depuis la guerre elles ont pu serrer la main gauche de leurs sœurs étrangères qui sont revenues, éprouvées certes par de dures anniées, mais toujours vaillantes et confiantes dans l'idéal qui est le nôtre. Beaucoup d'entre elles ont fait un voyage difficile pour arriver sur les bords du Léman; les Hollandaises ont dû passer par Londres, notre amie tschécoslovaque a volé via Paris pour arriver en train à Genève. Enfin, nous avons eu la joie d'en accueillir 19, et, non seulement de les accueillir mais de les retrouver comme si nous les avions quittées il y a quelques mois: le scoutisme avait

passé victorieusement l'épreuve de la séparation longue, malgré les déportations, la prison et la fusillade; partout le Mouvement a eu une vigoureuse reprise lors de la Libération des pays occupés

La treizième session du Comité Mondial honorée par la présence de Lady Baden-Powell, débuta par les souhaits de bienvenue apportés par la Commissaire Nationale de la Fédération des éclaireures suisses, M<sup>III</sup> Thérèse Ernst; l'on y parla des années passées; l'on prit note de la demande d'affiliation d'un grand nombre de pays nouveaux et l'on envisagea le travail de reconstruction d'avenir. Une quatorzième session suivie d'un Congrès de déléguées de l'Association Mondiale des Guides et Eclaireuses auront lieu en septembre 1946 en France.

Le Comité Mondial, présidé actuellement par Mme de Kerroual, chef des Guides de France, est assisté dans son travail par des commissions permanentes et parmi ces dernières celle du «training», qui assure une base minimum à la formation des chefs dans le monde entier, a une tâche fondamentale. L'organe exécutif de l'Association mondiale est un secrétariat, le Bureau mondial, qui a son siège à Londres. Sans défaillance, il a continué, pendant la guerre, la publication de la revue internationale trimestrielle The Council Fire rédigée en plusieurs langues et les rapports bisannuels sont régulièrement parvenus en Suises. Cela nous permit de connaître l'effort énergique de nos amies anglaises qui créèrent le Service International des Guides: des équipes se préparèrent à partir et porter secours aux populations éprouvées par la guerre; pour cela elles s'entrainèrent à vivre de façon primitive (en allant camper par exemple au debut de janvier dans les montagnes du pays de Galles); elles apprirent les langues, des connaissances approfondies de soins aux malades, à savoir faire la cuisine avec des moyens primitifs et pour de grands nombres, etc.



Certes tous mes crayons sont bons Mais Caran d'Ache a le pompon. Il évite toute rature Il embellit mon écriture.

Pour parer au manque de liaison entre les différents pays membres de l'Association mondiale, le Bureau créa pendant la guerre, deux organismes nouveaux: un Comité intérimaire, à Londres, dont la présidence fut confiée à Miss G. Bretheron, vice-présidente du Comité Mondial, et une Commission consultative pour les deux Amériques qui fut baptisée « Commission de l'hémisphère occidental ». Cette dernière Commission prit corps à la suite d'un voyage de la Directrice du Bureau Mondial, Mrs. Leigh-White, en 1940 en 41 de ces pays. Tandis que le Comité intérimaire après avoir reçu décharge fut dissous, la Commission consultative de l'Hémisphère occidental, dont la secrétaire, Miss E. Rusk, fut à Genève la sympathique messagère, continuera son travail. Nous assistons ainsi à la naissance d'une activité mondiale qui tient compte des conditions régionales, et s'y adapte tout en maintenant ferme les bases tant spirituelles que pratiques du Mouvement. Cet assouplissement de l'organisation mondiale permet d'envisager une large dif-

#### Un anniversaire: 1905-1945

#### Un beau yisage disparu et une belle œuvre qui demeure

Dans mille ou deux mille ans, quand nous nous réveillerons d'entre les morts, je pourrai encore porter témoignage et déclairer avec vous tons que la meilleure manière de soulager la souffrance humaine, c'est d'y plonger les mains jusqu'au coude, jusqu'au cœur.

G. DUHAMEL.

Le 1er novembre dernier, le Bon Secours, Ecole genevoise d'infirmières, a célébré son 40me anniversaire. S'il l'a fait avec discrétion, dans une cérémonie tout intime, il nous apparaît juste de rappeler ici ses origines et ses buts, ne serait-ce que pour rendre hommage à la femme de grand cœur qui lui a donné la vie, la doctoresse Champendal.

Au début de ce siècle, la doctoresse Champendal, personnalité bien connue, pratiquait à Genève l'art de guérir et avait même une petite clinique à Champel. Bien vite elle avait été frappée du nombre de malades isolés — et du nombre de bonnes volontés féminines inemployées! Certes Genève était déjà riche en œuvres philanthropiques, 'Mais pour beaucoup de femmes dévouées, l'impersonnalité d'une œuvre charitable ne peut donner de vraie satisfaction: il leur faut un contact direct et humain avec l'être qu'elles veulent secourir.

La doctoresse eut alors l'idée de fonder une institution d'infirmières volontaires pour soigner à domicile les malades indigents. Comme les jeunes filles auxquelles elle pensait appartenaient à un milieu cultivé, des études relativement courtes suffiraient, lui semblait-il, à en faire des femmes utiles, capables d'aider intelligemment partout où elles seraient appelées à donner des soins.

C'est ainsi que le 1er novembre 1905 cinquante

C'est ainsi que le le rovembre 1905 cinquante femmes qui avaient répondu à l'appel se trouvèrent réunies à 8 heures du matin dans une salle de la haute ville. Quatre mois plus tard quinze de ces élèves passaient l'examen et débutaient à l'Hôpital où on leur avait ouvert — non sans méfiance — quelques salles de médecine et de chirurgie. Elles prenaient leur service à 6 heures du matin et logeaient chez elles. A la fin de l'année, il n'en restait que trois ! et parmi elles Mue Pélissier, collaboratrice de la première heure, fidèle au poste depuis 40 années. Elles furent les premières « infirmières du Bon Secours ».

puis 40 années. Lites Intent les preinteres du Bon Secours ».

Dès l'année suivante, la doctoresse admettait plusieurs élèves du dehors. Leur présence permit une organisation plus régulière du travail à l'Hôpital et en ville, ainsi que l'adjonction de stages nouveaux dans les Policliniques, à la Clinique Infantile et à la Pouponnière que la doctoresse installa en 1906, dans l'appartement voisin du sien, rue de Candolle. Le nombre grandissant des jeunes filles désirant s'initier aux soins des malades décida bientôt la doctoresse à faire de l'école un internat. Deux ans d'évolutions avaient entrainé le

Bon Secours vers une destinée nouvelle, sans que soit abandonnée ce qui avait été le but, l'idée première. Car parallèlement à l'Ecole, le service auprès des indigents s'organisait et secourait de mois en mois plus de malades, d'abandonnés, de malheureux... Oui, semblable au mythe de Pygmalion et devenant, comme la statue, vivant au contact de l'artiste, le Bon Secoursi imposait à la doctoresse un plan qu'elle n'avait pas conçu, la conduisant dans une direction qu'elle n'avait pas prévue. A son origine point de modèle, point de comité d'organisation: l'entreprise reposait sur la seule responsabilité d'une femme, la doctoresse Champendal, qui avait le don de s'adapter séance tenante aux exigences de la vie. C'est ce qui a donné au Bon Secours, dès ses débuts, ce caractère spécial «étre en perpétuel devenir».

Avant de poursuivre ce récit, il est bon de rappeler ici que c'est en 1913 que le pasteur Paul Doumergue fonda à Paris l'Ecole pratique de Service Social. C'est à lui que l'on doit le mot de « service social», expression que tout le monde emploie maintenant, quelquefois sans la comprendre ou en réaliser le sens. Le Bon Secours n'a-t-il pas pratiqué le service social bien avant la lettre avec ses visites médico-sociales au domicile des malades peu fortunés de Genève? Et ce service est aujourd'hui encore un des stages préférés des « petites socurs grises », et comme un fleuron à sa couronne.

Ce que la doctoresse visait avant tout, c'était de faire de ses élèves des femmes complètes, ayant en elles un large horizon moral et inteljetuel, capables d'être aussi bien des épouses et des mères modèles que des célibataires utiles, épanouies et sachant servir. Ah! ce mot comme il revenait souvent dans son langage: Servir, apprendre à se trouver, pour se dépréocuper de soi! Son désir de parfaire la culture générale des jeunes filles était si grand, qu'elle ne négligeait rien de ce qui pouvait y contribuer. Artiste, elle l'était jusqu'au fond de son être, et cet amour de l'art, qui fut une de ses grandeurs, elle s'ingénia à l'éveiller chez ses «enfants». Les cours d'histoire de l'art interrompaient sans les briser les cours professionnels. «Rien n'est grossier pour des mains fines » disait-elle souvent.

L'agrandissement du Bon Secours date de 1910. L'Ecole s'installa, rue du Petit Salève, dans une vaste maison préparée pour recevoir 35 élèves et la Pouponnière. Comment, peuton se demander, comment ce Bon Secours qui n'eut jamais de capital de fondation et dépendait entièrement d'une femme sans fortune, pouvait-il faire face à cet agrandissement? Pour aller de l'avant ainsi sans provisions et sans garanties, que fallait-il? «La certitude d'un Dieu personnel » répondait la doctoresse, « et aucun parti-pris d'amour-propre vis-à-vis de l'œuvre commencée. Si elle doit exister, Dieu y pourvoira, si elle tombe c'est qu'ellle n'était pas utile, et

si elle tombe c'est qu'elle i l'etait pas unes, ca alors... se résigner sans phrases oiseuses ». C'est ainsi que l'Ecole grandit, que les élèves devinrent sans cesse plus nombreuses... jusqu'en 1928, année de la mort de la doctoresse. Son œuvre allait-elle survivre à ce coup terrible ? Elle survécut, autant par cet élan de vie qu'elle

lui avait insufflé que par l'énergie de ses collaboratrices. «Quand nous pleurons bien nos morts, écrivait la doctoresse dans une de ses lettres que ses élèves considèrent comme un véritable testament spirituel, la tombe, les portraits, les souvenirs matériels — tout cela perd peu à peu sa signification — et d'autres choses en prennent toujours plus: exemples — traces lumineuses — compréhensions qui nous viennent d'eux... et puis il y a leur héritage, — choses inachevées qu'il nous laissent à finir — charges que nous reprenns d'eux... leur regard nous suivra dans cette tâche... il n'y a pas de tâche plus belle que d'utiliser l'ébauché, mener à boût l'incomplet — faire pousser—les germes... c'est votre héritage que je place, cultive, fais produire. Oserait-on laisser la terre en friche parce qu'on pleure le père... ou bien le travail est-il devenu cent fois plus beau, plus palpitant, plus désirable parce qu'on continue leur vie et leur effort?...»

Il est via que la mort embellit tout ce qu'elle touche. Disparue à nos yeux de chair, la figure de la doctoresse apparut encore plus grande et plus précieuse: « par delà les tombeaux, en avant » semblait-elle nous dire. Les femmes d'élite entre les mains desquelles se trouvait placé le Bon Secours le comprirent. A travers mille périls, entourées et soutenues par cette grande famille d'élèves que la doctoresse avait laissée derrière elle, elles parvinrent, en 1934, à mener PEcole dans le bel immeuble construit pour elle au chemin Dumas. C'est là qu'elle est encore aujourd'hui avec en son centre, comme un cœur d'où part et où revient la vie, la Pouponnière.. La Pouponnière! Cette prolongation de la Goutte de Lait, — elle-même une création de la doctoresse — était sa dilection! Ne, disait-elle pas, comme Saint-Cyran, « ma dévotion serait de servir les petits enfants».

Très vite, celles quui avaient repris le flambeau comprirent qu'il fallait marcher avec les temps nouveaux, et, à partir de 1936, l'Ecole d'Infirmières du Bon Secours adapta son programme aux exigences de la Croix-Rouge suisse. Dès ce moment, et tout en restant une Ecole libre et privée, son diplôme a été officiellement reconnu. 1905-1945... les années ont passé, les temps ont marché. Des voies multiples se sont ouvertes aux femmes au cours de ces vingt dernières années. Mais si les hommes et les modes passent, l'humanité et sa souffrance demeurent, Pour les soulager, il faudra toujours des mains expertes et compatissantes.

Ainsi que toutes les institutions similaires, le Bon Secours ressent le contre-coup du recrutement infirmier déficient; mais fidèle à sa missimant humanitaire, fidèle aussi au souvenir de celle qui l'a animé autrefois de sa présence et qui l'anime encore de son esprit aujourd'hui, il regarde vers l'avenir. Il s'adapte aux besoins nouveaux, il se renouvelle, il recherche le progrès, il espère... Puissent les jeunes filles qui liront cette histoire du Bon Secours et qui hésitent devant le choix d'une profession, se souvenir « que la meilleure manière de soulager la souffrance humaine, c'est d'y plonger les mains jusqu'au coude, jusqu'au cœur ».